



Féchy, le 11 juin 2020

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 3/2020 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION 2021

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Jacques MORANDI, président, Monsieur Christian HEYE, rapporteur, Madame Sylvie MORET, Messieurs Laurent BESSO, Tobias MEYER, Raphaël MOGNETTI, Jonathan ZOSSO, membres, ainsi que Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant, s'est réunie le mardi 2 juin dernier afin d'étudier le préavis municipal n° 3/2020. Monsieur Alain BETTEMS, membre suppléant était excusé.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic, Monsieur Marc MORANDI, Municipal, étaient présents pour présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et les explications fournies.

La Commission a pris connaissance du nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2021, inchangé par rapport à celui en vigueur.

A noter qu' un report de charge de 1 à 2 points aurait dû être effectué par le Canton en faveur des Communes qui se traduirait par une baisse du taux d'imposition, mais ce report n'est toujours pas officialisé et par mesure de prudence, il n'en sera pas ici tenu compte.

Par ailleurs, l'incertitude sur les revenus pour la Commune demeure, surtout au vu de la situation sanitaire et économique que nous traversons actuellement.

Le maintien de la méthode actuelle de fixation du taux annuellement est également justifié, afin d'éviter les risques de fluctuations importantes, en le baissant cette année pour l'augmenter fortement deux ans plus tard.

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission de Gestion et des Finances proposent à l'unanimité des membres présents,

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et des Finances,

Le Président



Les membres



Les suppléants

